



DCM DU 18 JANVIER 2024

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.013

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 18 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 janvier 2024 - **Date d'affichage** : 24 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL, Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE et Mesdames Sophie CARADEC, NOEL Laëtitia.

7 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE Loïg (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Alain CLERY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – SOLLICITATION DE FINANCEMENTS AU TITRE DE LA DETR 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le guide opérationnel d'octobre 2023 relatif à la DETR 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 8 janvier 2024 ;

La restauration scolaire de l'école publique Jacques Prévert accueille chaque midi pendant la période scolaire, les élèves scolarisés sur ce site (classes élémentaires). Les effectifs, 308 élèves sur cette année scolaire, ont fortement augmenté ces dernières années (+ 80 élèves entre 2010 et 2023 soit une augmentation de 35%). Ceci s'est accompagné d'une augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, avec en moyenne une fréquentation quotidienne entre 260 et 270 élèves.

La salle de restauration devient trop exigüe. Les conditions d'accueil des élèves sur la pause méridienne pour se restaurer ne sont pas optimales et par ailleurs, l'espace de production ne répond plus aux besoins actuels, ainsi qu'à certaines normes.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

La réalisation de ce projet va ainsi permettre de :

- Disposer d'une salle de restauration adaptée à l'accueil des élèves, dans des conditions satisfaisantes ;
- Améliorer les conditions de travail du personnel de restauration et d'animation exerçant leurs missions au bénéfice des élèves ;
- Respecter les normes sanitaires en vigueur (et notamment le principe de « marche en avant »).

Le plan de financement prévisionnel pour ces travaux est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL -
Construction d'un nouveau restaurant scolaire pour l'école publique Jacques Prévert
Janvier 2024**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	180 000,00 €	DETR 2024 (sollicitée)	210 000,00 €
Travaux	1 400 000 €	Autofinancement restant de la ville	1 440 000,00 €
Etudes - SPS - contrôleur technique - analyse de sol - relevé	70 000,00 €		
Total HT	1 650 000,00 €	Total HT	1 650 000,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la construction du nouveau restaurant scolaire de l'école publique Jacques Prévert de Liffré ;
- **SOLLICITE** un financement au titre de la DETR 2024 auprès des services de l'Etat au titre des projets de bâtiments scolaires publics (dont les cantines scolaires) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la sollicitation de ces subventions.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

